

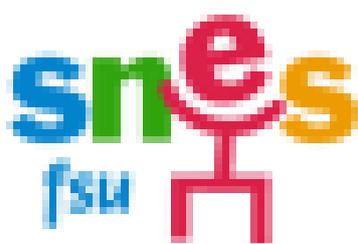
<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6229>



Rendez-vous de carrière :

Comment contester son appréciation finale ?

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - PPCR - Rendez-vous de carrière -



Publication date: mardi 20 septembre 2022

**RDV de
carrière**

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Comment contester son appréciation finale ?

À la publication de l'appréciation finale émise par Monsieur Le Recteur ou de monsieur Le Ministre, vous disposerez d'un délai de 30 jours francs à compter de sa notification pour saisir le rectorat en faisant un recours gracieux que vous adresserez à Monsieur Le Recteur ou à Monsieur Le Ministre (pour les agrégés).

Si pour les corps gérés par les rectorats (Certifiés, CPE, Psyen, ...), les appréciations finales ont commencé à être diffusées, celles des agrégés seront, sans doute, communiquées par la DGRH au plus tard le 22 novembre via mail et SIAE.

Pour les certifiés, les recours gracieux devront se faire cette année par messagerie électronique à l'adresse suivante : dpe2@ac-dijon.fr

Pour les agrégés, les recours gracieux doivent se faire à l'adresse suivante : recoursappréciationagreges@education.gouv.fr

À compter de la réception de la demande, l'administration disposera à son tour d'un délai de 30 jours francs pour réviser, le cas échéant, l'appréciation finale. L'absence de réponse équivaut à un refus de révision.

En cas de refus de votre recours, vous disposerez d'un nouveau délai de 30 jours francs suivant la réponse négative ou l'absence de réponse de l'administration pour demander à cette autorité de saisir la CAPA d'une demande de révision, toujours par voie électronique.

Quelques conseils ici [ici sur le site national du SNES](#) :

N'oubliez pas d'envoyer à s3dij@snes.edu :

– la copie du courrier de recours

– la grille SIAE

– l'avis du Recteur ou du Ministre

La demande écrite doit être motivée et personnelle, c'est pourquoi nous ne vous proposons pas de modèle de courrier type : restez factuel-le, mesuré-e, sans attaque "ad hominem" de tel ou tel évaluateur, et soyez concis-e (pas plus de deux pages).